

CONSULTATION SUR LA REFORME DU PREMIER CYCLE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RAPPORT GENERAL

**REFORMER LE PREMIER CYCLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET AMELIORER LA REUSSITE DES ETUDIANTS**

19 OCTOBRE 2017

Daniel FILATRE

Recteur de l'académie de Versailles

Introduction

Ce rapport général restitue les travaux de la consultation qui s'est déroulée depuis le 11 septembre 2017 sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur. Cette consultation a poursuivi les réflexions menées dans le cadre de la concertation sociale menée par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au cours de l'été 2017. En effet, à la suite des difficultés conjoncturelles importantes de la session APB de juin et juillet, le gouvernement a souhaité trouver des solutions durables et structurelles sur les modalités d'accès à l'enseignement supérieur afin de permettre à tous les bacheliers qui le souhaitent de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur dans toute sa diversité et d'assurer leur réussite.

Dans ce cadre, la consultation s'est centrée sur quatre thèmes principaux : l'accès à l'enseignement supérieur, l'ingénierie de l'offre de formation, le renouvellement de la pédagogie et la vie étudiante. Elle a rassemblé les représentants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire qui ont été invités à élaborer des propositions au sein de 11 groupes de travail (voir récapitulatif en annexe).

Cette consultation s'est appuyée sur les données et les multiples analyses sur l'orientation post bac, les taux de réussite selon les filières, le devenir des étudiants et les suivis de cohortes. Elle a abordé également les nombreuses et diverses expérimentations en cours pour améliorer la réussite des bacheliers lorsqu'ils accèdent à une filière de l'enseignement supérieur.

De l'avis unanime des rapporteurs, cette consultation s'est déroulée de manière remarquable. Les thèmes abordés sont sensibles. Les diagnostics ne sont pas toujours partagés. Les options pour réformer l'actuel système peuvent diverger. Mais, au sein de chacun des groupes, le travail a été très sérieux, la parole libre, les propositions élaborées collectivement et discutées. Il faut saluer la qualité de la consultation, la richesse des débats avec leur dynamisme voire leur vivacité parfois. Il faut donc remercier chacun des participants. Il faut enfin rendre hommage au travail des rapporteurs, tant dans la conduite des échanges que dans la rédaction des propositions.

Le rapport général de ces travaux s'organise en quatre chapitres présentant à chaque fois un ensemble de propositions visant à réformer le premier cycle de l'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants : la préparation de l'accès à l'enseignement supérieur, le nouveau modèle d'affectation, la transformation de l'offre de formation en premier cycle d'études supérieures ; les conditions de vie des étudiants au service de la réussite.

Premier domaine d'actions :

Mieux préparer l'accès à l'enseignement supérieur

Problématique

Actuellement, l'impréparation des jeunes lycéens à leur projet de poursuite d'étude et/ou d'insertion professionnelle est manifeste. Les activités de préparation à l'orientation sont assez peu considérées, au profit d'activités d'enseignement ou d'aides personnalisées centrées sur les programmes disciplinaires. Par ailleurs, on constate des situations très variables entre académies et entre établissements scolaires. Enfin, les jeunes lycéens construisent leurs choix d'orientation à des rythmes légitimement variables. Certains savent vite quelle est la prochaine étape liée à leur orientation. D'autres, au même moment, sont moins décidés, voir indécis et prennent plus de temps pour choisir ou même choisissent au dernier moment.

A ces difficultés s'ajoutent le caractère inéquitable des processus d'information et d'orientation. Dans un pays comme la France où l'acquisition des diplômes dans la formation initiale est si importante, il est frappant de constater les nombreux facteurs d'inégalité à l'œuvre au moment où s'opèrent les choix vers les filières de formation. L'origine sociale, le lieu de résidence ou de scolarité, le sexe, le capital culturel familial, les orientations de l'établissement scolaire, tout ceci joue un rôle majeur dans les choix des lycéens.

Ces inégalités économiques, sociales et culturelles entre les élèves et les familles doivent donc être compensées dans l'accompagnement vers l'information et l'orientation. C'est un devoir de justice. En effet, dans la société du 21^e siècle marquée par la rapidité des évolutions des savoirs, des technologies et des métiers, la question de l'orientation devient centrale et concerne tous les individus à tous les moments de leur vie. Dès lors, le rôle de l'Ecole est déterminant et les politiques publiques éducatives doivent intégrer sérieusement la question de l'orientation. Il s'agit de permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir s'orienter tout au long de la vie et évidemment, en premier lieu, à l'issue de la formation secondaire. Préparer des élèves à l'orientation suppose de mener un travail sérieux d'accompagnement visant à leur permettre d'acquérir deux champs de compétences ou de dispositions : savoir analyser et organiser les informations sur les formations et les métiers ; savoir se connaître et construire son projet et donc son parcours individuel de formation et d'insertion professionnelle.

C'est ce cadre qui a nourri les travaux lors de la consultation et en premier lieu au sein du groupe dédié à cette question. Comment apprendre aux jeunes lycéens à construire leur parcours et à réfléchir à leur projet d'étude ? Comment assurer cette formation à l'orientation et à la construction de leur parcours qui ne peut être un enseignement comme un autre, mais devrait plutôt favoriser une démarche active accompagnée par des personnels formés. Cet apprentissage et ce processus d'information sont à prendre au sérieux car ils emportent l'adhésion au sein de plusieurs groupes. Deux grandes orientations ont traversé ces débats : trouver, en amont de l'accès à l'enseignement supérieur, des espaces, des ressources et des processus au service d'une orientation plus efficace et plus juste ; engager chaque lycéen - dès la classe de seconde - dans un travail approfondi et réflexif sur son projet, ses appétences, ses compétences et ses intérêts identifiés au regard des divers parcours qui s'offrent à lui.

Proposition 1 : Repenser intégralement le parcours Avenir

Le parcours Avenir, actuellement offert de la classe de sixième à la classe de terminale est **un cadre pertinent** pour cet apprentissage car il a pour objectif de permettre à l'élève : de comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ; de développer son sens de l'engagement et de l'initiative ; d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Or, de l'avis de tous, son déploiement apparaît très partiel et insuffisant. Il faut donc intensifier et consolider ce travail de formation et d'accompagnement de chaque élève. Il doit aussi se poursuivre dans l'enseignement supérieur.

En effet, ce parcours doit sérieusement permettre aux élèves de **se préparer à l'accès à une formation supérieure et/ou à l'insertion professionnelle**. Deux propositions ont été faites.

La première proposition concerne l'outil Folio qui pourrait évoluer **vers un carnet personnel des apprentissages et de l'orientation**. L'objet de ce carnet, individuel et numérique, serait de fournir, à chaque élève, un outil pour apprendre à explorer et à s'orienter, à organiser ses informations et ses souvenirs et au final, à construire son parcours. Ce travail individuel d'exploration sur les métiers et les cursus de formation doit permettre cette construction progressive et réflexive d'un projet fondé, ou à tout le moins construit.

La seconde proposition rappelle que le développement de ce parcours, qui vise à favoriser le projet personnel du jeune, réclame **un accompagnement humain élaboré, de nouveaux outils et le développement de ressources et services adaptés**.

Proposition 2 : Assurer à chaque lycéen un accompagnement personnalisé et responsable.

S'agissant de l'accès à l'enseignement supérieur, l'accompagnement personnalisé est essentiel et les conditions actuelles de sa mise en œuvre doivent évoluer. Cet accompagnement personnalisé peut prendre une forme particulière tout au long des trois années de lycée dans le cadre du parcours d'orientation et de préparation à la construction d'un projet étudiant. Comment le concevoir?

Les débats sont l'occasion d'insister d'abord sur **le rôle majeur qu'ont les enseignants et l'urgence à les former à cet accompagnement à l'orientation**. La création de dispositifs de formation à leur intention, adaptés et évolutifs est un impératif car la mission qui leur serait confiée est majeure. Ils insistent également sur des séquences identifiées dans l'emploi du temps. Par ailleurs, pour certaines filières de formation supérieure, il serait possible de confier à un enseignant, un rôle de « référent orientation ». Ce pourrait être le cas pour l'orientation vers les métiers du sport.

Si cette politique doit être engagée au niveau national, ce doit être aussi une démarche inscrite dans le projet de l'EPL en associant toutes les parties prenantes. Notamment, plusieurs groupes ont abordé la nécessité d'**une plus forte coopération entre structures et acteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur**. Certains vont jusqu'à proposer des services partagés entre le scolaire et le supérieur pour certaines catégories de personnels et pour certaines activités.

Lors des discussions, il est demandé l'appui consolidé de tous les professionnels compétents pour développer et renforcer l'information des lycéens afin de les préparer à des choix éclairés par la connaissance des métiers, des cursus, des perspectives d'insertion. La contribution des professeurs principaux est soulignée et il est aussi proposé de leur confier un rôle plus important dans l'accompagnement.

Les débats ont également abordé l'importance des réunions d'information au bénéfice des parents et l'intérêt de l'intervention de pairs, d'anciens élèves du lycée devenus étudiants ou de jeunes professionnels. L'accompagnement à l'orientation pourrait de manière systématique, prendre diverses formes pouvant aller de réunions et d'échanges jusqu'au tutorat.

Proposition 3 : Généraliser l'avis du conseil de classe pour toute orientation vers l'enseignement supérieur.

Les parties prenantes de la consultation insistent dans leur grande majorité pour **un engagement des conseils de classe à prononcer un avis sur le projet d'orientation de chaque élève**. Cet avis du conseil de classe doit sérieusement être dissocié de l'accompagnement personnalisé. En effet, cet accompagnement est un processus long qui vise à faire mûrir un choix individuel et doit laisser une grande liberté au jeune lycéen. L'avis du conseil de classe sur le projet d'orientation du jeune est un acte de nature différente. Il peut avoir deux fonctions, éventuellement concomitantes.

Il peut s'agir d'**un positionnement du conseil de classe aboutissant à une information à l'intention du jeune lycéen**. C'est donc un avis explicite qui lui est donné, par l'équipe pédagogique et éducative, sur ses intentions d'orientation vers l'enseignement supérieur.

Il peut s'agir d'**un avis officiel transmis à l'établissement d'enseignement supérieur auprès duquel le jeune lycéen a déposé une candidature**. Dans ce cas, l'avis est pris en compte pour son admission sans qu'il ait pour autant un caractère sanctionnant. Cette seconde situation est actuellement généralisée pour l'accès à certaines filières sélectives, de manière obligatoire pour les CPGE et les STS et de manière optionnelle pour les IUT et certaines écoles supérieures ou prépa-intégrées. Elle pourrait être étendue à toute orientation vers l'enseignement supérieur, quelle que soit la filière.

Proposition 4 : Apporter une information par des outils et des ressources répondant aux attentes et aux enjeux de l'orientation.

Il apparaît que les outils numériques sont insuffisamment exploités considérés pour accompagner la démarche d'orientation. Or, il s'agit de les mobiliser davantage au service de la construction du projet d'étude et/ou d'insertion professionnelle. Dès lors, **ces outils doivent être conçus au service des jeunes lycéens, en leur révélant des parcours adaptés à leur profil, en les sécurisant et en suscitant leur ambition**.

Plusieurs pistes sont proposées pour consolider cette nécessaire articulation : impliquer chaque jeune en l'amenant à explorer en ligne les ressources disponibles, l'informer davantage sur les chances de progression en fonction de la scolarité secondaire. Il serait possible de **mieux organiser cette information**. C'est une demande plusieurs fois exprimée. Par exemple sur les métiers du sport et les filières de formation correspondantes, il est demandé de réaliser une plateforme numérique

commune aux ministères concernés, constituant de la sorte un dispositif d'information global et décloisonné pour cette filière.

Plusieurs groupes ont aussi abordé le sujet des tests d'auto-positionnement, voire d'enseignements préparatoires à distance. Evidemment, ces tests ou outils de positionnement peuvent contribuer à ce que les élèves construisent plus finement leur projet et consolident leurs choix. Certains membres ont insisté sur le risque dissuasif de ces outils qui doivent permettre d'éclairer le jeune lycéen et bien entendu ne pas censurer son ambition scolaire. En même temps, ces tests comme certains MOOC peuvent apporter une aide pour pallier des lacunes identifiées et accroître les chances de réussir un parcours d'étude ou une première expérience professionnelle. Certains groupes dédiés aux filières d'enseignement supérieur en tension (STAPS ou Santé) proposent même qu'ils aient un caractère obligatoire avant la formulation des vœux.

Toutes ces propositions confortent l'urgence à **mettre en œuvre un travail d'information des lycéens plus intense, plus réflexif, plus collectif.**

Proposition 5 : Intégrer la préparation à l'orientation dans une perspective plus large et coordonnée

Les possibilités d'orientation à l'issue des trois années de lycée doivent être considérées de la façon la plus exhaustive possible. En effet, la plupart des bacheliers choisissent de poursuivre immédiatement des études supérieures, éventuellement en alternance, mais certains empruntent d'autres voies comme une première insertion professionnelle, une année de césure ou une première expérience d'engagement. Il faut donc **intégrer dans les futures évolutions l'ensemble de ces voies « post bac ».**

Ceci doit conduire les structures de l'enseignement supérieur à offrir plus de souplesse et des passerelles bien identifiées entre ces différents parcours. En effet, l'orientation est un processus continu tout au long de la vie. Les différentes filières d'enseignement supérieur, quel qu'en soit la forme et le statut, doivent s'engager dans une organisation plus souple, plus diversifiée et sécurisée en même temps, afin d'**offrir à chacun toutes les chances de qualification et d'insertion professionnelle et sociale.**

Enfin, il est impératif **que l'accompagnement des jeunes lycéens et/ou jeunes étudiants soit coordonné** avec l'Etat et les conseils régionaux, les établissements d'enseignement scolaire et supérieur, les branches professionnelles et les associations.

Second domaine d'actions :

Offrir un nouveau modèle d'affectation transparent, juste et favorisant la réussite.

Problématique

La réflexion sur les modalités d'accès et d'affectation à l'enseignement supérieur a été menée sans visibilité sur l'avenir du baccalauréat, ce qui est apparu restrictif tant la transition entre les années de lycée et le début des études supérieures s'intègre dans un système plus large, aujourd'hui dénommé « -3/+3 ». Dès lors, les débats se sont centrés sur l'amélioration des conditions de l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur et sur les mesures visant à leur permettre de réussir. **Le cadre de ces débats a été défini au préalable : dépasser le *statu quo* d'un modèle d'accès qui semble à bout de souffle et assurer à tout bachelier qui le souhaite l'accès à l'enseignement supérieur pris dans toute sa diversité.**

Les échanges ont été dynamiques et se sont d'abord construits sur l'urgence à accorder les moyens spécifiques pour accueillir un nombre de plus en plus élevé de jeunes bacheliers et pour leur offrir de meilleures conditions d'études notamment dans les licences universitaires. Sur ce point, il y a évidemment un accord au sein des participants de la consultation. Les discussions ont ensuite concerné la recherche d'une réponse adaptée aux besoins de chaque étudiant et qui préserve l'autonomie des acteurs. Nous avons vu précédemment la question de l'orientation. Deux autres champs de propositions ont été abordés : l'affectation dans l'enseignement supérieur et la prise en charge des nouveaux étudiants.

Proposition 6 : Construire un modèle d'affectation dans l'enseignement supérieur plus clair et attentif aux situations individuelles.

Alors que l'actuelle procédure APB est menacée de toute part, les membres de la consultation ont confirmé, à la quasi-unanimité, **l'intérêt d'un processus national d'affectation sous réserve d'amélioration et d'une plus grande transparence.** Plusieurs propositions ont été faites par le groupe en charge de ces questions.

Tout d'abord, le calendrier actuel d'annonce des résultats d'affectation paraît peu acceptable, tant il est l'occasion de stress pour les lycéens à la veille des épreuves du

baccalauréat. Il convient donc de **revoir ce calendrier en prenant en compte les différents temps de l'élève de terminale et ses préoccupations.**

Ensuite, le fonctionnement de **la future procédure en remplacement du système APB doit être simple d'utilisation et explicite dans ses règles.** C'est un processus clair, transparent et au plus près des situations vécues par les lycéens et/ou les familles qui est attendu.

D'autre part, les débats ont porté sur le périmètre d'APB c'est-à-dire sur le nombre des établissements présents sur l'application. L'outil intègre aujourd'hui 85% de l'offre de formation supérieure post bac. Il est demandé d'**amplifier le périmètre** afin que le dispositif soit le plus large et complet possible.

Enfin, une dernière proposition concerne **l'engagement des équipes pédagogiques de lycée à accompagner de manière systématique l'usage du futur dispositif APB.** Très clairement, il s'agit de s'assurer tout au long des classes de lycée, que les élèves connaissent la procédure APB, aient acquis son mode de fonctionnement et intégré les stratégies à disposition pour formuler leurs vœux de filières d'enseignement supérieur. Dans cette dernière perspective, il est proposé de développer la procédure des vœux groupés testée dans certaines filières en Ile-de-France et qui paraît apporter une réelle plus-value dans la procédure d'affectation. Cette **généralisation d'une entrée par la formulation d'un vœu vers une filière de formation** avant celui exprimé vers un établissement, ne pourrait se faire que dans la mesure où les formations offertes seraient réellement accessibles aux futurs étudiants, d'un point de vue géographique et économique.

Autour du nouvel outil d'affectation, **une autre question a sous-tendu en permanence les débats. Elle concerne les prérequis entendus soit comme des instruments de sélection ou d'orientation subie, soit comme un moyen d'assurer une orientation conforme aux attendus du candidat et en adéquation avec ses chances de réussite.** Nous reviendrons sur cette difficile question du libre accès à la filière du choix de l'étudiant. Mais dans ce cas, deux interrogations se font jour sur le futur processus d'affectation en remplacement de l'actuel dispositif : la question de l'usage des éléments déposés dans l'application d'une part et de l'autre, le diagnostic nécessaire à la mise en œuvre de stratégies de réussite adaptées, voire de prescriptions pédagogiques.

Proposition 7 : Mettre en œuvre une prise en charge personnalisée et un accompagnement renforcé des nouveaux étudiants.

Les membres du groupe qui a principalement travaillé sur ce sujet s'est largement entendu sur **la nécessité d'accueillir tous les bacheliers qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur**. La question repose donc sur la manière dont cette admission doit se faire. Lors des séances consacrées aux prérequis et aux bacheliers fragiles, les discussions se sont développées sur **la nécessité de prendre en compte certains publics candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur**. Deux pistes ont été discutées. La première vise à **assurer dès la classe de terminale et lors des procédures d'affectation une prise en charge personnalisée des élèves jugés plus fragiles au regard de leur projet d'étude**. La seconde concerne la nécessité de **mettre en œuvre des parcours spécifiques**, lorsque les établissements scolaires et/ou supérieurs considèrent indispensable de proposer à certains bacheliers un accompagnement pédagogique adapté à leurs besoins.

Pour ces deux options, **des dispositifs innovants existent aujourd'hui. Il est proposé après évaluation, d'engager un changement d'échelle dans la mise en œuvre de ces dispositifs**. Deux points de vigilance ont été exprimés : inscrire tout accompagnement pédagogique spécifique dans un parcours de formation clair et donnant lieu à une reconnaissance en termes de crédits (ECTS); être attentif au risque de coût supplémentaire pour l'étudiant lorsqu'il lui est proposé un allongement du parcours d'étude.

Ces pistes ne doivent pas limiter l'exigence de **créer des places dans les filières en tension**. Mais elles dessinent **un nouveau cadre de prise en charge et d'accompagnement des futurs étudiants** qui, de l'avis de tous, fait aujourd'hui défaut pour le plus grand nombre des postulants à une formation supérieure et particulièrement pour les plus fragiles d'entre eux. L'invitation est forte de faire évoluer ce cadre durant les années de lycée et surtout à l'entrée dans les filières supérieures où il est attendu des parcours plus individualisés et des rythmes différenciés pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants. Ceci a un coût bien sûr. Ceci suppose également de nouveaux cadres pédagogiques, des modèles d'évaluation mieux adaptés, une ouverture possible vers l'alternance et les parcours professionnalisants.

L'organisation pédagogique devra donc évoluer. Trois directions ont été proposées. L'une viserait à favoriser la mise en réseau des établissements secondaire/supérieur et celle des filières et établissements entre eux. L'autre à desserrer le cadre légal et réglementaire actuel de la licence mais aussi des autres formations de premier cycle, afin de permettre la mise en œuvre, dès l'accès à l'enseignement supérieur, de parcours différenciés et fluides entre les différentes formations. La troisième piste

concerne le cadre de mesure de la performance des établissements d'enseignement scolaire et supérieur en matière d'accompagnement et de réussite des élèves et des étudiants.

Proposition 8 : Prendre en compte le profil de l'élève avant son entrée dans l'enseignement supérieur.

La prise en compte du profil de l'élève avant son entrée dans l'enseignement supérieur a suscité le débat le plus vif au sein de la consultation, à la fois sur le fond et sur les formes que pourraient prendre une affectation éclairée à la lumière de ce profil. Sur ce sujet, les discussions autour des notions de prérequis ou d'attendus ont été vives et au centre de tous les débats, à un moment ou à un autre de ces cinq semaines de consultation. En effet, si tous les membres des groupes considèrent indispensable que ces prérequis soient affichés ayant alors une vocation informative, voire distributive, **la question est hautement plus sensible lorsque ces prérequis pourraient devenir prescriptifs.**

Pour les représentants de plusieurs organisations participant à la consultation, cette question de la prescription à partir de prérequis est contestée. Bien que les taux de réussite en première année d'enseignement supérieur soient connus et indiquent la nécessité d'une prise en charge spécifique des étudiants, **elle est ressentie comme une privation du droit absolu à poursuivre des études supérieures librement.**

Pour d'autres, elle est indispensable pour rendre le système d'affectation plus juste et au service de la réussite étudiante.

Au final, alors que cette disposition n'est remise en question par personne lorsqu'il s'agit de l'accès aux filières déjà sélectives (CPGE, STS, IUT ou autres formations spécifiques), elle est très fortement discutée lorsqu'il s'agit de l'accès à la licence universitaire.

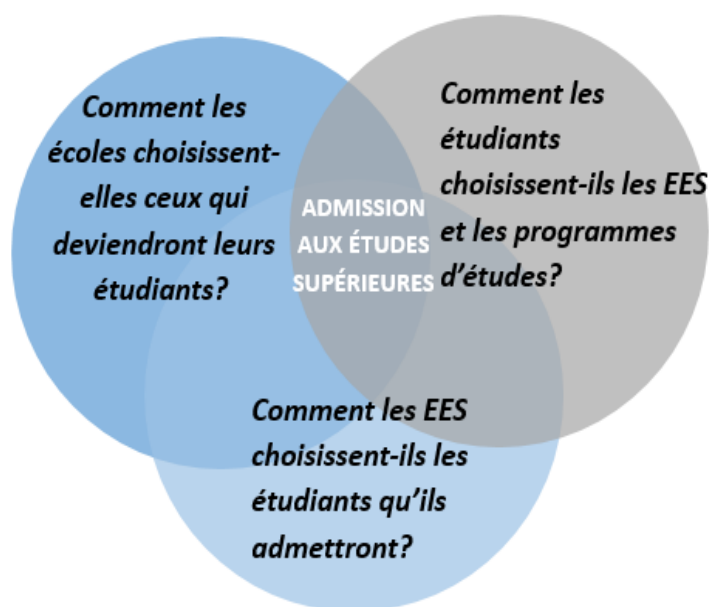
Restituer ces débats sur l'accès et l'affectation à une filière d'enseignement supérieur n'est pas chose aisée. Il est toutefois possible d'en dessiner le cadre autour de **deux grandes questions : le rôle de chacun et le choix offert à l'étudiant pour entrer dans une filière de l'enseignement supérieur.**

Quel peut être le rôle de chacun ?

Il s'agit de définir le rôle de l'élève et de la famille lors de la préparation de l'orientation vers l'enseignement supérieur, lors du choix de la filière, lors de la formulation des vœux et des différentes stratégies qui accompagnent ces choix. Il s'agit également de mesurer le rôle de l'établissement scolaire dans ce processus. Il

s'agit enfin d'expliciter la part que prend l'établissement d'accueil, souvent université, composante universitaire, EPLE, ou autre établissement d'enseignement supérieur.

Ainsi **la réponse s'organise autour de trois acteurs : l'élève, l'établissement scolaire et l'établissement d'enseignement supérieur**. C'est le cadre de réflexion qu'ont adopté les auteurs d'un rapport de la commission européenne sur l'étude comparative des systèmes d'admission dans l'enseignement supérieur au sein des pays de l'Union. Pour cerner ce processus, l'étude souligne les interactions qui s'opèrent entre les écoles secondaires, les établissements d'enseignement supérieur (EES) et les étudiants dans le processus de choix des parcours et programmes, ainsi que dans le processus de sélection et d'admission. Il apparaît que les modes d'accès intègrent, différemment selon les pays, les incidences entre ces trois pôles comme en témoigne le schéma ci-dessous¹.



Ce modèle d'analyse est très pertinent pour aborder la question actuelle. En effet, à partir d'une analyse matricielle prenant en compte chacune de ces dimensions, l'étude dresse une typologie des systèmes d'admission croisant le rôle des filières et des établissements d'enseignement scolaire et la liberté donnée aux établissements d'enseignement supérieur de fixer tout ou partie de leurs règles d'admission. Le souci des auteurs est de vérifier que des filières d'enseignement scolaire ne finissent dans une impasse liée à l'accès direct à l'enseignement supérieur. Il rejoint également **notre propre exigence : concilier la possibilité d'accès à l'enseignement supérieur pour tout bachelier qui le souhaite, mais aussi conforter ses chances de réussite et d'accéder à une qualification supérieure**.

¹ « L'admission à l'enseignement supérieur - interaction entre trois questions clé », Illustration 1.1 in Étude sur l'impact des systèmes d'admission sur les résultats de l'enseignement supérieur, D. Orr, A. Usher, C.Haj, G. Atherton et I. Geanta, Commission Européenne, Directorate-General for Education and Culture, 2017 EAC-2015-0470

La première partie du rapport a insisté sur le rôle de l'élève et de sa famille mais aussi l'importance et l'engagement du lycée dans le choix de l'orientation. S'agissant du rôle de l'établissement d'enseignement secondaire sur les vœux émis par le jeune et/ou sa famille, l'enjeu est tout aussi considérable. **Aujourd'hui, l'avis du conseil de classe n'est requis dans le processus d'affectation que lorsque le vœu d'études supérieures concerne certaines filières sélectives (CPGE, STS...). Une généralisation de cet avis, quelle que soit la filière, aurait donc un impact transformant considérable.**

Quel doit-être le choix offert à l'élève – futur étudiant ?

La question du choix offert à l'étudiant pour entrer dans une filière est plus difficile à aborder. En effet, dans un système dual avec des filières sélectives et d'autres filières majoritaires en effectifs et ouvertes, notre pays se présente comme un modèle « à sélection minimale ». Réinterroger le mode d'accès dans le cadre de la procédure d'affectation suppose donc d'analyser le rôle que peut jouer l'établissement d'enseignement supérieur vis-à-vis de la demande du futur étudiant.

Lors de la consultation, un assez large consensus s'est construit sur la nécessaire prise en compte du profil de l'élève pour construire son parcours de réussite dans l'enseignement supérieur. Cette prise en compte existe déjà pour les filières sélectives qui couvrent 42 % des places offertes pour la campagne APB 2017 en procédure normale pour l'accès à l'enseignement supérieur et concernent 61% des vœux 1 exprimés par les futurs bacheliers. Mais la plupart du temps, cette prise en compte n'existe pas pour l'accès en première année de licence universitaire.

Dans ce cas, quelles peuvent être les options ? Il apparaît à la lecture des travaux de la consultation que **se dégagent quatre grands modes d'accès du point de vue de l'élève-futur étudiant : un accès libre sans avis ni recommandation ; un accès libre mais avec avis et recommandations ; un accès sous conditions ; un accès sélectif.** Le tableau ci-dessous reprend ces quatre options autour desquelles s'organisera la restitution des débats.

Option A	Option B	Option C	Option D
Accès libre sans avis ni recommandation.	Accès libre avec avis et recommandations.	Accès sous conditions.	Accès sélectif.

L'option A : accès libre sans avis, ni recommandation.

On retiendra que l'option A où l'accès serait libre sans avis, ni recommandation est difficile à retenir aujourd'hui, au regard de trois facteurs : l'afflux massif vers les filières

universitaires non sélectives ; les faibles taux de réussite dans ces filières lors de la première année ; l'écart très important, dans quelques filières universitaires, entre la demande et les capacités d'accueil. Toutefois, **cette option est défendue comme seule option possible par certaines organisations dont les représentants ont participé à la consultation. Mais le maintien généralisé de cette option de libre accès est aussi mis en cause ou, à tout le moins, discuté par les représentants d'un grand nombre d'autres organisations.**

C'est ce qui a conduit les membres de certains groupes, et notamment ceux du groupe 2, à considérer que l'accès à une filière d'enseignement supérieur non sélective puisse reposer sur un avis voire des recommandations. Telles sont les orientations contenues dans les deux autres options.

Les options B ou C : accès libre avec recommandations ou accès sous conditions.

Adressé à l'intention d'un élève désireux de s'engager dans une filière spécifique, cet avis prendrait en compte plusieurs éléments de son parcours d'étude. **Ce serait le cas lorsque les institutions scolaires et/ou supérieures estiment, au vu de ces éléments, que les chances de réussite d'un candidat dans cette filière seraient fortement compromises, sans une phase de discussion, d'explication, voire de prescription préalable.**

Cette disposition, que l'on retrouve esquissée dans l'option B et l'option C du tableau, concerne donc les étudiants dont le profil conduirait très probablement à un échec sans remédiation offerte ou assurée. Elle doit être considérée comme **une phase de prescription pédagogique pouvant conduire soit simplement à informer l'étudiant sur son parcours de réussite (Option B), soit à définir ce parcours d'études supérieures dans la filière et la mention demandée (Option C).**

Deux conditions sont adjointes à cette phase. La première vise à affirmer la responsabilité de l'Etat et de ses opérateurs de formation supérieure dans la diversification et l'individualisation des parcours de formation afin de mener chaque étudiant vers la réussite. C'est ce qui sera abordé dans la troisième partie de ce rapport. La seconde porte sur la nature et le rôle d'un contrat pédagogique de réussite qui évidemment, n'est pas de nature conventionnelle mais s'inscrit dans un engagement réciproque afin de préparer l'étudiant à une qualification supérieure.

On comprendra aisément que l'option C qui propose l'accès à une formation universitaire de type licence avec un parcours pédagogique spécifique soit défendue par les représentants des établissements d'enseignement supérieur. Ils savent la corrélation étroite entre certains profils d'étudiants et leur taux d'abandon ou de réorientation. Ils savent également d'une part, l'insuffisante efficacité des dispositifs issus du plan « réussite étudiante » et d'autre part, ont pu évaluer, lorsqu'ils s'y sont

engagés, l'effet des expérimentations pédagogiques ciblées sur la prise en compte des profils des étudiants.

De la même manière, on comprendra tout autant, les craintes exprimées par ceux qui perçoivent dans cette option, le risque de voir émerger un système d'admission fermé ou sélectif qu'ils refusent.

Quelle que soit la nature des recommandations formulées et le degré d'obligation pédagogique proposé, pour la grande majorité des participants, face à certains profils étudiants, il est demandé que **l'université mobilise des ressources significatives et offre des parcours de formation diversifiés, fluides et sécurisés**. Ceci constitue son nécessaire engagement. **En contrepartie, le parcours pourrait ou devrait être prescriptif pour l'étudiant et s'ajuster progressivement** en fonction de sa réussite.

C'est évidemment sur le caractère conditionnel de cette prescription pédagogique que le dissensus existe. Il est donc important de poursuivre le travail d'explication et de trouver un point d'équilibre apportant les garanties à chacune des parties. **Dans de nombreux cas, cette prescription pédagogique et le contrat de réussite qui y sera lié constitueraient pour l'étudiant, une garantie de réussite dans la filière d'enseignement supérieure demandée.**

L'option D : accès sélectif.

Cette option concerne les filières déjà sélectives mais elle peut aussi concerner les filières universitaires en tension où la demande excède très fortement le nombre de places offertes. Ce sont aujourd'hui les situations les plus difficiles en ce sens qu'elles concentrent le débat et ont conduit à des procédures de tirage au sort lors la procédure APB. Or, **cette modalité de tirage au sort est tout simplement inacceptable pour les étudiants, les familles et les concitoyens, tout comme pour les membres du système d'enseignement supérieur et les communautés scientifiques.** Elle est aussi condamnée par les récentes décisions de justice. Il s'agit donc d'une situation préoccupante, concentrée majoritairement sur l'accès à un nombre réduit de filières universitaires : les études de droit mais surtout les études de médecine, les études en STAPS et les études de psychologie.

Pour les trois dernières citées, outre l'augmentation des capacités d'accueil, les groupes concernés au sein de la consultation ont proposé des pistes ou propositions sur lesquelles nous allons revenir. **Ces pistes mobilisent trois leviers : un travail approfondi sur l'orientation vers ces filières, une évolution de l'offre de formation opérée par un élargissement et par une diversification, une procédure de sélection en dernière instance** lorsque le nombre de places offertes, fussent-elles augmentées, ne peut répondre à l'ampleur de la demande.

Ce dernier cas de figure suppose alors l'activation de l'option D du tableau esquissé ci-dessus.

Lors des discussions sur **la filière STAPS**, il a été question de mettre en place un plan d'urgence pour la prochaine rentrée visant à **augmenter les capacités d'accueil et à diversifier l'offre de formation**. Plusieurs pistes ont été évoquées à court ou moyen terme : la création d'antennes ou de départements STAPS dans les académies déficitaires, la possibilité que les CREPS assurent une mission de formation initiale dans un modèle économique acceptable, la réactivation de certaines filières comme les DEUST ou la création d'un BTS « métiers du sport » ou une option « Sport » dans des BTS existants. Mais les discussions ont également porté sur les modes d'accès à la filière universitaire en considérant qu'il était nécessaire d'**affecter les étudiants en fonction de leur projet et de leurs compétences** mais aussi de donner un accès prioritaire à certains publics. Cette option de type D dans notre schéma supposerait la mise en place d'indicateurs prédictifs de réussite informatifs, distributifs et automatisés, ainsi que la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les étudiants les plus éloignés des compétences attendues. Il est également proposé d'**installer un groupe régional spécifique chargé de réguler l'affectation des postulants dans les formations « Métiers du sport »**.

Pour **l'accès aux études de santé**, secteur également marqué par un profond décalage entre l'offre et la demande, trois grands registres d'action sont proposés. Tout d'abord, il semble indispensable de faire en sorte qu'une réflexion approfondie sur le **projet professionnel** débute tôt dans le cursus de première année, voire avant l'entrée à l'université. D'autre part, il est proposé que les universités déterminent les modalités d'admission dans les différentes filières aux différents niveaux et pour les différents types de candidats. **Des prérequis** seraient définis dont la connaissance serait vérifiée par la validation d'un MOOC « préparation à l'entrée dans les études de santé ». Ces prérequis différents selon les modes d'entrée, **garantiraient la possibilité d'accès aux études de santé à différents profils de bacheliers**. Enfin, **chaque université devrait proposer plusieurs modes d'entrée dans les études de santé en formation initiale**, hors passerelles. Ceci supposerait que les expérimentations actuelles entrent dans le droit commun et que de nouvelles expérimentations soient possibles afin de répondre aux enjeux de cette filière de formation universitaire spécifique.

Enfin, pour **les études de psychologie**, l'idée que soient établies des conditions d'accès restrictives à l'entrée en licence de psychologie n'a pas fait l'objet d'un accord. Qu'il s'agisse de l'établissement d'un numerus clausus en L1, de l'instauration de prérequis académiques ou d'une évaluation des motivations des aspirants à l'entrée en L1, **les membres du groupe n'ont pas trouvé d'accord de principe**. Toutefois, l'essentiel des préconisations vise à **faire évoluer très sensiblement le dispositif de transition** entre les trois années du lycée et les années de la licence (-3 et +3). Ce dispositif devrait être transparent, ne pas exclure mais aider chaque étudiant à faire des choix éclairés et à construire son parcours personnel. Cependant, il semble admis qu'il faille **apporter des**

réponses différenciées en fonction du parcours scolaire du postulant à une filière universitaire de psychologie. Il serait alors possible ou nécessaire d'inclure à la demande d'affectation, l'avis du conseil de classe de terminale, afin que puissent être proposées des remises à niveau et une évaluation du projet. Il s'agirait donc bien **d'introduire, au commencement de la formation, des temps de préparation ou de mise à niveau d'une durée pouvant aller d'un semestre à une année.** Ces temps ou dispositifs permettraient d'aller vers une modulation des études et une individualisation des parcours. Ces propositions s'inscrivent donc dans l'option B ou C de notre tableau. Cependant, elles n'offrent pas d'option lorsque la demande est beaucoup plus forte que le nombre de places disponibles. Or, c'est le cas dans cette filière depuis un grand nombre d'années et il conviendra de trouver des modalités d'accès dans un cadre transparent et positif, puisque l'affectation automatisée par tirage au sort n'est plus permise. Dans cette perspective, si elle n'a pas fait l'objet d'un consensus, la question d'une combinaison de critères allant des résultats scolaires du bachelier à l'évaluation de sa motivation, en passant par le bilan de son « parcours Avenir », a néanmoins été posée et considérée comme incontournable par nombre de membres du groupe.

En conclusion, quels que soient les scénarii esquissés dans cette seconde partie du rapport, on constate que se dégage majoritairement un accord sur la prise en compte du profil de l'élève postulant à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Cette position n'est pas unanime mais elle témoigne d'une avancée considérable et doit permettre de définir de nouvelles modalités d'accès à l'enseignement supérieur au service de la réussite de l'étudiant.

Dès lors, les débats se sont concentrés sur la manière dont se construirait l'affectation lors de cette prise en compte du profil de l'élève et sur le rôle accordé aux établissements d'enseignement supérieur et/ou scolaires. Indéniablement, **les désaccords se portent sur le caractère prescriptif de cette prise en compte et sur le choix final, laissé ou non à l'étudiant.** Mais cette prise en compte suppose une autre condition : la profonde transformation de l'offre de formation dans le premier cycle d'études supérieures.

Troisième domaine d'actions :

Faire de chaque filière du premier cycle de l'enseignement supérieur une voie de réussite.

Problématique

La consultation sur la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur a convoqué en permanence **un débat sur la refonte et l'évolution de l'offre de formation en premier cycle d'études supérieures**. Les constats déjà rappelés en début de ce rapport sur le faible taux de réussite dans la première année d'enseignement supérieur en France semblent aujourd'hui partagés. Les modalités d'information, d'orientation et d'accès à l'enseignement supérieur peuvent expliquer pour partie la performance d'un système d'enseignement supérieur et les taux de réussite, d'abandon, de réorientation ou d'échec. Mais d'autres facteurs influencent ce bilan : l'organisation des filières, le format des cursus de formation, la pédagogie et les formes d'apprentissage, les taux d'encadrement, les conditions d'études... Ce sont ces sujets que les membres de plusieurs groupes ont traités au travers d'échanges très riches, dans un esprit sérieux et positif.

Un accord quasi unanime s'est fait jour pour engager fermement, à grande échelle et de manière pérenne, des évolutions sur le premier cycle d'études supérieures. Evidemment la question des moyens a été récurrente. Qu'il s'agisse du nombre de places offertes, des taux d'encadrement ou encore des possibilités de dédoublement en TD, chacun s'accorde sur le constat d'un décalage entre d'une part, les ambitions pour réformer le premier cycle d'études supérieures et d'autre part, les budgets alloués et les ressources humaines dans un contexte marqué par une forte progression des effectifs étudiants. Il appartient aux pouvoirs publics de mesurer ces attentes dans le cadre d'un programme ambitieux en faveur de la réussite des étudiants de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Mais bien d'autres sujets ont été abordés, traduisant clairement l'évolution des postures et l'intérêt collectif suscité par ce sujet. Principalement trois registres d'analyse ont traversé ces discussions.

Le premier concerne **le paysage global du premier cycle de l'enseignement supérieur avec ses différentes filières : CPGE, STS, IUT, licence universitaire, autres formations...** Si cet ensemble est assez bien repéré globalement, ses spécificités et ses finalités demeurent encore floues. De plus, malgré de récentes dispositions, les relations entre ces différentes filières sont encore faibles. A l'opposé, les étudiants circulent entre celles-ci, soit par les vœux qu'ils expriment, soit par les parcours qu'ils construisent, soit par les finalités qu'ils visent. **Ce rapport de synthèse considérera**

donc constamment l'ensemble de ces filières comme un système global qui regroupe plus de 9 bacheliers sur 10 entrants dans l'enseignement supérieur.

En effet, à la rentrée 2016 et selon les données SIES, sur 473 290 bacheliers accédant dans l'enseignement supérieur, la distribution entre les filières était la suivante : 44,1% en licence, 27.2% en STS, 10% en IUT et 9.1% en CPGE. Ces quatre filières sont donc structurantes de cet accès à l'enseignement supérieur. Certes les propositions qui résultent des discussions se concentrent sur la licence universitaire qui regroupe le plus grand nombre d'entrants à l'université et suscite tant d'intérêt et d'appréhensions. Mais ces propositions intègrent en permanence les autres cursus post bac, plaidant ainsi comme on le verra, pour un rapprochement des architectures de parcours et des méthodes pédagogiques.

En effet, lors de cette consultation, **la sécurisation des parcours de formation supérieure a été l'autre sujet au centre de nombreux échanges.** Permettre à des bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur ne peut être une fin. Il s'agit bien de les conduire à une qualification supérieure et à une insertion professionnelle en prenant en compte leur projet, leur profil et leur singularité. **La diversité des étudiants est bien au cœur de ces discussions et leur volonté de poursuivre des études supérieures se heurte souvent à des parcours de formation peu lisibles, peu flexibles et mal adaptés.** Cette question concerne tout autant la licence générale qui donne une place prépondérante aux apprentissages fondamentaux permettant la poursuite d'études, que les filières plus professionnalisées qui sont censées ouvrir vers une insertion professionnelle immédiate mais ouvrent tout autant vers la poursuite d'études et les réorientations. Enfin, **les rythmes de formation** ou plus exactement l'étalement des études, ou leur séquençement, sont peu pris en compte alors que les étudiants réclament plus de souplesse et d'accompagnement.

Enfin, plus que jamais, **la question pédagogique** a été au centre des débats sur la réussite des étudiants. De transformations profondes, il a été constamment question concernant tout aussi bien la prise en compte des différences entre apprenants que le développement de dispositifs pédagogiques adaptés au service des apprentissages et de l'acquisition de compétences. Ces orientations vers une transformation pédagogique ont de multiples conséquences. Elles sont aussi exigeantes, comme nous le verrons.

Proposition 9 : Réorganiser le cursus de licence

La licence universitaire a donc été longuement abordée sous un double regard : les difficultés rencontrées par les étudiants comme par les professeurs ; les expérimentations engagées depuis plusieurs années pour améliorer la réussite des étudiants.

Sur le premier point, le principe d'**une souplesse accrue pour mieux faire réussir les étudiants** est largement partagé. La licence actuellement définie en année et non par la seule référence aux 180 crédits ECT apparaît peu apte à répondre à cette demande. De même, bien qu'inscrite dans les arrêtés de licence depuis la mise en œuvre du LMD, **la modularisation des cursus** est encore insuffisamment mise en œuvre. Or, elle **est un levier puissant pour individualiser les parcours de formation**.

Sur le second point, **de nouvelles organisations des cursus de licence sont proposées** autant du point de vue de leurs architectures que de leurs durées. Elles mériteraient d'être promues afin d'offrir des agencements modulaires et des passerelles entre les parcours d'une même licence, entre plusieurs mentions de licence mais aussi entre licence et cursus DUT, voir même cursus BTS ou écoles supérieures.

Ce modèle plus flexible suppose des évolutions réglementaires qui ont été réclamées lors des échanges. **Certains représentants au sein des groupes s'opposent à ces évolutions qui fragiliseraient le caractère national des diplômes et ouvriraient la voie à une déréglementation. Mais pour beaucoup d'autres, elles constitueraient une avancée favorable à l'amélioration de la réussite des étudiants.** Notamment, l'organisation du premier semestre devrait évoluer, en licence générale comme dans les autres filières, STS et IUT notamment.

Faire de ce premier semestre une étape d'un parcours de réussite comme il est demandé supposera de renforcer une architecture modulaire, une approche par compétences et des évaluations continues et plus précoces. Il est également proposé d'accroître de manière expérimentale les volumes horaires lorsque les accompagnements spécifiques le réclament. De nouvelles logiques apparaissent que les participants à la consultation ont abordées : anticipation d'un cursus dès la scolarité en lycée, certification, variabilité des parcours sur 2 ou 3 ans, voire 4 ans, cursus renforcés de type bi-licence ou double-licence.

Il se dessine donc **un programme de formation supérieure en premier cycle dont l'organisation doit être lisible et faciliter des parcours plus conformes aux attentes des étudiants, à leurs projets de vie, aux allers et retours emploi-formation, à la mixité des publics en formation initiale et continue, en alternance ou non.** Par ailleurs, les initiatives dans les formations courtes comme les mentions

complémentaires et les FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale) en STS témoignent de leur intérêt, à condition d'assurer les passerelles.

Toutes les propositions élaborées dans les groupes ne peuvent être présentées dans cette synthèse. Elles témoignent cependant du **dynamisme en cours dans les établissements d'enseignement supérieur pour renforcer la réussite des étudiants en début de cursus**. Leur généralisation suppose au moins trois conditions : une augmentation progressive des moyens ; un travail sur la lisibilité ; une sécurisation des parcours afin d'accompagner fortement les étudiants les plus fragiles. On pourrait noter au sein du groupe consacré aux études de santé la volonté de sortir d'un modèle unique en offrant plusieurs voies, chacune bénéficiant de modalités spécifiques d'accès et d'organisation des parcours.

Des discussions autour de la filière STAPS émergent des orientations semblables : une formation par blocs de compétences en rupture avec la logique stricte des 3 années de licence, une professionnalisation tout au long du cursus, une évaluation plus régulière, mieux ciblée, éventuellement et sous condition certifiante. Pour les études de psychologie, les propositions rejoignent celles qui ont été déjà présentées : une diversification des parcours et l'ouverture de passerelles entre filières disciplinaires afin d'obtenir une meilleure adaptation à la variabilité des besoins et des débouchés professionnels ; une sécurisation à chaque étape des acquis ; une ouverture vers les autres écoles du domaine social et paramédical. Plusieurs fois cette intégration des structures de formation assurant une flexibilité des parcours au sein d'un même champ de métier a été abordée. Une double attention est à chaque fois requise : une évolution progressive de l'architecture de ces filières vers ce que l'on appelle « l'universitarisation du modèle » ; un maintien de la spécificité de la licence universitaire.

De tous ces débats émerge **un modèle de formation supérieure en premier cycle, plus personnalisé, adapté à une logique de formation tout au de la vie et assurant la fluidité et la réversibilité des trajectoires**. Ce modèle entend prendre en compte les profils, les expériences et le projet de chaque étudiant de premier cycle.

Les groupes en charge de la réflexion sur les rythmes d'études, sur la formation tout au long de la vie ou sur la spécificité de certains publics étudiants ont esquissé avec intérêt un ensemble d'évolutions sur ce modèle. **Cinq chantiers** pourraient en résumer le cadre : **la transition scolaire et supérieure, les parcours et les contrats de réussite, l'évolution des filières** adaptées aux différents profils, le **renforcement de la professionnalisation intégrant des modèles pédagogiques différenciés** (alternance, pédagogie de projet...), **la formation continue** en licence et dans tout le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Proposition 10 : Mettre l'étudiant au cœur de la transformation pédagogique

Développer la pédagogie repose sur l'engagement des acteurs concernés, sur leur autonomie, sur les moyens pour encadrer les étudiants. Tout ceci a maintes fois été rappelé dans les débats, à juste titre. En parallèle de ces conditions, la réussite des étudiants exige des transformations profondes qui dépassent les seules questions d'organisation des cursus. On parlera de **nouvelles approches pédagogiques** comme la pédagogie inversée ou par projet, de fab-lab, de formes hybrides... Tout ceci a été très sérieusement abordé et les travaux de ces cinq semaines démontrent la révolution tranquille qui est engagée.

A chaque fois, **l'étudiant est au cœur de ces nouvelles approches** : prendre en compte la situation des étudiants et construire un parcours à la carte et évolutif. **Cette individualisation du parcours de formation doit s'opérer en fonction du niveau initial de l'étudiant, de ses progressions et de son projet professionnel.** C'est pourquoi les cursus doivent être mieux structurés en fonction des objectifs d'apprentissage et de compétences. Sur ce point, il est proposé d'étendre les démarches d'ingénierie pédagogique visant à assurer la cohérence et l'harmonisation au sein des programmes d'études afin de favoriser l'intégration des apprentissages chez l'étudiant tout au long de son parcours de formation.

Assurer la progression de l'étudiant dans son parcours, évaluer le suivi de ses acquis, définir avec lui le parcours de progression... Tout ceci devrait ou pourrait s'inscrire dans **un contrat pédagogique établi entre l'étudiant et l'équipe pédagogique**, intégrant de manière réflexive et partagée les adaptations du parcours.

La possibilité de mobiliser de **nouveaux outils**, ainsi que leur nature, a été souvent discutée : enseignement hybride, e-portfolio, *learning analytics* ou traces d'apprentissage, plateformes numériques dédiées, supports numériques en ligne et systématisés...

Leur intérêt vise à permettre des remédiations, offrir des approfondissements, voir des compléments de cursus. **La réalisation de ces outils et les formes de leur mise à disposition et de leur suivi est évidemment un sujet qui suscite des positions divergentes.** Ainsi, l'e-portfolio suscite le scepticisme de certains participants sur l'évaluation par compétences ou le risque de différenciations. Pour d'autres, il est au contraire un formidable outil pour faciliter le projet personnel de formation et d'insertion professionnelle des étudiants. Sur un autre plan, le développement de ces ressources avec une régulation nationale sur leur référencement et leur

interopérabilité est demandé par certains participants, tout comme leur caractère mutualisé.

Toutes ces évolutions supposent **un renforcement des liens entre enseignants et étudiants** ainsi qu'**une prise en compte des conditions de vie des étudiants non dissociables des conditions d'étude**. Par ailleurs, le développement des pédagogies actives ou de parcours de formation mieux adaptés suppose de **faire évoluer les modalités d'évaluation** en favorisant une évaluation continue et centrée sur un parcours de réussite. La question du caractère intégral de cette évaluation a été longuement discutée sans aboutir à un accord. Il a été proposé d'engager des expérimentations intégrant les variantes pour mesurer l'impact de chaque modalité. De manière générale, **l'appui de programmes de recherche et le développement de dispositifs de transfert sur ces évolutions pédagogiques** a été fortement souhaité.

Proposition 11 : Promouvoir les expérimentations

De très nombreuses expérimentations engagées dans les différentes filières de l'enseignement supérieur ou proposées dans le cadre de l'appel à projet « Nouveaux cursus universitaires » ont été abordées durant cette consultation. En effet, elles apportent un cadre stimulant pour dessiner les nouveaux modèles visant à améliorer la réussite en premier cycle de l'enseignement supérieur.

Il en est ainsi de l'expérimentation engagée dans 3 académies sur l'orientation des élèves de terminale Professionnelle en STS mais également des modules d'accompagnement à l'entrée de ces cursus. D'autres expériences engagées en faveur de la réussite des étudiants ont été discutées : *bachelors* d'écoles d'ingénieurs, CPGE accueillant des bacs pro et techno, cursus intégré en DUT, cursus en apprentissage, parcours de réussite en licence, cursus Vaucanson du CNAM, nouvelles organisations en semestres en IUT...

Dans plusieurs des expérimentations en cours en licence, de nouvelles architectures ou parcours sont proposés : spécialisation progressive à rythme plus ou moins variable, formats pluridisciplinaires, parcours majeures/mineures, cursus plus professionnalisants. Mais elles peuvent également enrichir les relations entre lycée et établissements d'enseignement supérieur : dispositifs d'orientation de type « Cordées de la réussite » ; équipes pédagogiques mixtes ; stages de préparation ou dispositifs de type MOOC, test de positionnement ; tutorat et coaching... Elles peuvent enfin concerner des démarches d'enseignement plus actives, s'appuyant souvent sur des dispositifs numériques et de création, s'appuyant parfois sur l'entrepreneuriat ou les réseaux professionnels.

Les participants au sein des groupes ont échangé sur ces expérimentations, validant ou invalidant tel choix ou tel dispositif. Parfois l'expérimentation a été considérée comme un frein. Mais ce point de vue est limité lors des débats. Par contre, ils sont nombreux à souhaiter **que ces expérimentations se développent et soient facilitées**. Et en même temps, il est demandé **qu'elles soient évaluées afin de mesurer leur efficacité et leur efficience, condition de leur généralisation**. Deux pistes sont alors proposées.

La première vise à renforcer l'information sur ces expériences ainsi que l'analyse des conditions de leur diffusion et de leur étendue. Il est aussi largement souhaité que les porteurs de ces expériences puissent **échanger, soumettre à discussion et partager** leur déroulement et les effets avec les acteurs de l'enseignement supérieur au sein d'une même région ou à l'échelle nationale voire internationale.

La seconde vise à favoriser l'expérimentation pour atteindre les objectifs de réussite dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. Pour cela, **un cadre national très explicite** et permettant de déroger temporairement aux dispositions du code de l'éducation serait utile. Il devrait préciser certains principes de ces expérimentations : intégration dans la poursuite d'objectifs nationaux, durée limitée, protocole d'évaluation, réversibilité, explicitation des financements, engagement des établissements.

De nombreuses propositions en faveur de l'innovation pédagogique ou liée à l'organisation des parcours ont été faites. Ceci traduit une forte envie d'agir. Ceci ne pourra se faire sans accompagner les enseignants et les enseignants chercheurs concernés.

Proposition 12 : Soutenir l'engagement des professeurs

Engager une telle évolution du premier cycle de l'enseignement supérieur suppose de **reconnaître et de structurer les équipes pédagogiques** au sein des établissements ou des bassins de formation concernés. Tous les participants de la consultation se sont interrogés sur ce qui apparaît un levier de la transformation du cursus de premier cycle et sans doute une de ses conditions. Les discussions se sont focalisées autour de trois grands domaines d'intervention.

Le premier concerne **la reconnaissance des équipes pédagogiques** concernées. Finalement, les acteurs de l'enseignement engagés dans la transformation du premier cycle et surtout en faveur de la réussite des étudiants sont assez peu convoqués ensemble à réfléchir sur ces questions. Qu'il s'agisse des enseignants du second degré en lycée et de ceux de l'université, des enseignants de lycées professionnels et de ceux

enseignants en STS, des équipes d'IUR et d'UFR, les enseignants et les personnels de documentation ou d'ingénierie, les professeurs issus du monde professionnels invités à intervenir. La proposition vise à reconnaître ces équipes, en formaliser la composition et établir des lieux de coordination de l'activité pédagogique d'une filière sur l'orientation, l'accompagnement ou la pédagogie.

Le second domaine d'intervention concerne **la formation des enseignants du supérieur**. Parent pauvre de l'accompagnement des universitaires, la formation continue est pourtant une condition des évolutions esquissées dans ce rapport. Offrir un accompagnement et une formation aux acteurs engagés dans les formations de premier cycle est urgent, aux dires de nombreux participants. Il n'est pas concevable d'envisager de telles transformations pédagogiques et de structures, telles que celles restituées dans ce rapport, sans un programme ambitieux, impulsé nationalement et organisé dans le cadre d'une politique de site. Cette formation pourrait s'opérer avec les services d'appui à la pédagogie, avec des spécialistes et conseillers de l'ingénierie pédagogique, avec les centres et les réseaux dédiés à l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur.

Le dernier domaine abordé vise **la politique de soutien à cet engagement**. Il peut prendre des formes variées. Ce peut être l'accompagnement vers un parcours de formation plus structuré, des politiques de décharge ou de congés de ressourcement pédagogique, des politiques indemnitaires plus marquées. La question de l'obligation pour un universitaire à se former sur les questions pédagogiques a retenu une majorité des positions. Mais la proposition la plus importante concerne **la reconnaissance de cet engagement pédagogique dans la carrière** de l'universitaire. Plusieurs participants insistent pour que cet investissement pédagogique soit valorisé dans la carrière au même titre que la recherche. Il est proposé d'**engager rapidement une mission sur ces questions** afin de travailler avec les parties concernées sur les orientations visant à promouvoir cet engagement. Plusieurs pistes ont été tracées : dossier de valorisation pédagogique, congé pour ressourcement scientifique ou pédagogique, habilitation de recherche et de pédagogie... Cette mission pourrait avec intérêt s'appuyer sur les expériences internationales déjà engagées dans ce domaine.

Quatrième domaine d'actions :

Améliorer les conditions de vie des étudiants au service de la réussite

Problématique

Améliorer la réussite en 1^{er} cycle d'études supérieures suppose de considérer avec attention les conditions de vie des étudiants et la manière dont elles y contribuent directement ou indirectement. Or, l'expérience étudiante est à la fois singulière et systémique. De nombreuses enquêtes locales ou nationales montrent une importante évolution du mode de vie des étudiants et en même temps une forte diversification : diversité des publics et des attentes, diversité des rythmes universitaires, fortes inégalités d'accès au logement, à la santé, à la culture, situations de précarité ... On assiste à une vie étudiante de plus en plus articulée aux temps, aux lieux et aux conditions d'études et parfois de travail. En même temps, les parcours d'études sont de plus en plus individualisés.

Un ensemble de mesures a été pris au titre du Plan National de Vie Etudiante 2015, dans le prolongement d'autres politiques plus anciennes, visant à améliorer les conditions d'études. Récemment, il a été évoqué explicitement au plus haut niveau de l'Etat, un nouveau plan pour la rentrée 2018. Dès lors, l'invitation à aborder, au sein de la consultation, les actions en faveur d'une meilleure réussite des étudiants entrant dans l'enseignement supérieur a été saluée par les participants.

Les débats au sein du groupe dédié à ce thème ont été sérieux et sereins. Les analyses et les propositions ont abordé les différents registres d'action permettant de faire de la vie étudiante un facteur clé de la réussite, en acceptant une mise en œuvre étalée entre le court terme et le moyen terme, voire au-delà. Les sujets prioritaires abordés ont couvert cinq grandes thématiques : les dispositifs d'aide, les conditions financières d'étude et de travail, le logement, la vie de campus, l'accès aux soins ainsi qu'aux activités culturelles et sportives.

Les propositions qui suivent visent à permettre à chacun, dans sa diversité, dans son contexte social, économique et territorial, dans son parcours de vie de se trouver dans les meilleures conditions pour suivre ses études et y réussir. Cette approche conduit à concevoir « la vie étudiante » non pour un étudiant moyen mais en prenant en compte la diversité du public étudiant, de ses parcours, de ses attentes. Ceci impose de mieux cibler les mesures de manière individuelle et pragmatique.

Proposition 13 : Concevoir un dispositif d'aide aux étudiants au service de l'équité, de l'autonomie et de la réussite

Pour beaucoup d'observateurs, **le système d'aide aux étudiants apparaît illisible et peu efficace**, particulièrement pour les aides directes et les aides au logement. Pourtant, sur ces deux dispositifs, le total des aides de l'Etat en faveur des étudiants représentait en 2016, plus de 3,7 milliards d'euros soit près de 67% du total des aides sociales publiques.

Plusieurs rapports soulignent le caractère faiblement distributif et l'efficacité insuffisante de la politique d'aide aux étudiants au regard de leurs besoins et des objectifs en matière de réussite universitaire. Toute réforme de ce système d'aides devrait donc intégrer trois déterminants : un souci d'équité, un soutien à l'autonomie, une meilleure prise en compte de son impact sur la réussite.

Les propositions portent d'abord sur la globalisation des aides existantes. Une allocation unique liée aux études et à la formation pourrait participer de manière significative au renforcement de l'autonomie des étudiants et de la sorte, faciliter l'accès du plus grand nombre aux études supérieures.

La mise en œuvre de cette réforme n'est pas aisée, techniquement, budgétairement et réglementairement, puisqu'il faudrait rapprocher les aides au logement (APL) et les bourses sur critères sociaux (BCS). Mais le gain pour chaque étudiant concerné serait essentiel et constitutif de son parcours vers l'autonomie : plus de lisibilité, simplification des procédures, dossier social unique... C'est un sujet sensible. Mais les discussions en séance ont fait apparaître un consensus pour approfondir la proposition, considérée comme une première étape pour lutter contre la précarité croissante des étudiants.

Il a été unanimement accepté par le groupe, qu'une mission interministérielle soit portée par le ministère de l'enseignement supérieur afin d'approfondir rapidement cette proposition et les conditions de sa mise en œuvre.

En attendant, des améliorations sont parallèlement préconisées pour rendre ce système d'aides plus efficace auprès des publics étudiants les plus fragiles : mieux couvrir les étudiants issus des classes moyennes, éviter les effets de seuil, prendre en compte les besoins réels des étudiants (situation géographique, lien avec le domicile familial...), payer les bourses à date fixe, anticiper sur les coûts de rentrée universitaire, s'adapter à l'évolution des rythmes de formation, faire des CROUS un guichet unique des aides sociales...

Il n'est pas possible de restituer l'ensemble des propositions sur l'évolution générale du système d'aide. Le sujet est sérieux et vise essentiellement une adaptation du système au plus près des besoins des étudiants, de leur rythme de vie et des enjeux liés à leur intégration dans un parcours de réussite et d'insertion.

Proposition 14 : Faire de l'emploi étudiant un facteur de réussite.

L'activité rémunérée des étudiants est particulière en raison du cumul de l'emploi et des études. Les avancées réglementaires récentes dans ce domaine sont importantes, mais la diversité des situations met en évidence des situations contrastées : plus de la moitié des étudiants qui travaillent exercent une activité prévue par leurs études ; mais une autre partie se trouve en totale déconnexion avec leurs études et parfois en contradiction avec leurs chances de réussite.

Les propositions émises dans le cadre de la consultation visent d'abord à favoriser un emploi de qualité, c'est-à-dire conciliable avec la poursuite des études et permettant d'acquérir des compétences valorisables dans le cursus d'études et la future insertion professionnelle. Exercer un emploi étudiant peut ainsi être un facteur de réussite : par la promotion des « emplois-étudiants » sur les campus, par l'assouplissement des modalités de gestion, par des relations plus étroites avec les employeurs privés et publics du site, par le recours au service civique...

Un autre domaine d'amélioration concerne **les droits spécifiques en direction des étudiants salariés.** Il s'agit de prendre en compte leur situation par un accompagnement personnalisé en mettant en place une organisation spécifique de l'emploi du temps, de l'aménagement de la durée des cursus, de l'aménagement des examens. Identifier rapidement les étudiants salariés, les informer, adapter et suivre leur cursus d'étude, prendre en compte les compétences acquises au travers de cette activité... Toutes ces dispositions dessinent ce que pourrait être « une charte qualité de l'emploi étudiant », facteur d'intégration et de réussite.

Proposition 15 : Répondre aux enjeux du logement étudiant.

Disposer d'un logement de qualité et abordable est pour les étudiants un déterminant de leur capacité à suivre et réussir leurs études. Se loger est coûteux et absorbe presque la moitié du budget des étudiants décohabitants. Or, dès l'âge de 20 ans, ils sont majoritaires et consacrent alors, en moyenne, 48% de leur budget au logement, ce qui représente de loin le poste de dépenses le plus important. De plus, ils sont souvent soumis à des changements de lieu d'étude ou de résidence et vivent parfois dans des agglomérations où les loyers sont très élevés. Ces données ne sont pas nouvelles mais elles prennent une importance toujours plus vive aussi bien sur l'évaluation des coûts et les déséquilibres régionaux qui y sont liés, que sur les besoins qualitatifs liés aux études.

Les membres du groupe de travail se sont félicités des annonces récentes des pouvoirs publics sur ce sujet : nouveau plan de construction, généralisation du dispositif de cautionnement, création d'un bail mobilité. Ils ont aussi abordé de nouvelles pistes d'évolution pour **rendre ce plan de grande ampleur efficace et ajusté aux besoins.** Deux grands domaines d'action se dessinent.

Le premier concerne l'accompagnement de ce programme par **la création d'un observatoire national du logement étudiant.** Il serait chargé d'évaluer les besoins réels, de coordonner les actions, de recenser les données et de favoriser une « programmation intelligente » des constructions de logements destinés aux étudiants et favorisant leur réussite.

Le second vise l'adoption **d'une charte pour favoriser la mutualisation des informations relatives au logement étudiant** afin de renforcer le pilotage, au niveau national comme régional, de la mise en œuvre du plan. Il s'agit de pérenniser la mobilisation de l'ensemble des acteurs et opérateurs pour connaître l'offre de logement, les programmes en cours, leur qualité, leur adéquation... Le rôle des recteurs et des préfets de région pourrait dans ce domaine être renforcé.

Proposition 16 : Renforcer la complémentarité entre l'accès aux soins et la prévention.

La population étudiante présente des spécificités plus ou moins marquées par rapport à la jeunesse en général. Et sa situation en matière de santé renvoie une fois de plus à la diversité de ce public : un processus de transition plus ou moins stabilisé vers l'autonomie, la difficulté des parcours d'accès à la protection sociale, l'environnement d'études et ses codes spécifiques, l'incertitude de la diplomation et de l'insertion professionnelle...

Les professionnels de santé identifient quatre problématiques prioritaires liées à la population étudiante : l'accès aux soins, la vie affective et sexuelle, les conduites addictives et les prises de risques, la santé mentale et la promotion du bien-être (nutrition, sommeil, activités physiques...). Sur ces thématiques, des projets sont en cours mais il apparaît indispensable que les actions engagées s'opèrent dans une approche de complémentarité entre le soin et la prévention.

Parce que la population étudiante renonce plus fréquemment aux soins que la population générale, il est proposé d'améliorer l'accès aux soins des étudiants en poursuivant la transformation des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) en centres de santé.

Il est également nécessaire de favoriser le déploiement du dispositif des étudiants relais santé (ERS) dans les établissements d'enseignement supérieur afin de rendre les étudiants acteurs de leur santé.

Enfin, tous les acteurs insistent sur la **rénovation d'une politique de prévention** qui serait à même d'être un levier d'amélioration de la santé des étudiants.

En matière de santé étudiante, deux points de vigilance ont été mis en avant lors de la consultation : les difficultés des services de santé universitaires confrontés aux manques de personnels médicaux et de moyens ; le suivi sanitaire préventif des étudiants étrangers.

Proposition 17 : Améliorer l'accès aux activités culturelles et sportives

Les activités culturelles et sportives contribuent à la réussite des étudiants en raison de leurs fonctions éducative, intégratrice, socialisatrice et de santé, mais aussi en raison de leur capacité à créer des dynamiques collectives. Il est donc essentiel de faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur. Or,

l'accès des étudiants à la culture est très inégal. Les enquêtes font apparaître de grandes différences entre les milieux sociaux, les sites territoriaux et les filières ou établissements.

Il convient donc de **favoriser les dispositifs qui facilitent et encouragent les étudiants, dans leur ensemble et plus particulièrement ceux qui en sont le plus éloignés, à se confronter à l'expérience culturelle et artistique qui doit être considérée comme constitutive de l'expérience étudiante.**

La convention « Université, lieu de culture » conclue en 2013 entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la culture et la CPU, peut être le cadre de cette politique incitative demandée par les membres du groupe. Les Crous, les associations étudiantes, les collectivités territoriales doivent y jouer un rôle essentiel.

Dans le diagnostic partagé au sein du groupe, deux spécificités ont été soulignées: **la problématique des sites délocalisés des universités ; la situation des étudiants dans les lycées.** On doit souligner l'intérêt de développer la pratique artistique en lien avec la formation. Cette intégration va au-delà de la simple réussite dans le cursus d'études. Elle permet l'acquisition de compétences spécifiques et transversales : formation à la citoyenneté, développement de l'esprit critique, éveil de la créativité... En ce sens, la promotion des activités artistiques étudiantes est un vecteur de réussite et d'intégration.

La place du sport à l'université a toujours été complexe du fait de la pluralité des opérateurs. Pourtant, les grandes orientations en faveur du développement de l'activité sportive dans les établissements d'enseignement supérieur sont largement partagées : **permettre au plus grand nombre d'étudiants de se former et de s'épanouir par la pratique des activités ; encourager les possibilités de pratiques sportives et favoriser le rayonnement du sport ; développer les animations sportives sur les campus en lien avec le milieu associatif universitaire.**

Il apparaît toutefois indispensable d'engager **une nécessaire impulsion** pour le développement du sport dans les universités et autres établissements supérieurs. Le rôle des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) est essentiel à condition que les activités soient pleinement intégrées dans les cursus. Toutefois, il faut insister également sur **la pratique sportive hors formation spécialisée**, condition du bien-être des étudiants, comme y incite la charte pour le développement du sport à l'université signée en 2016. Il convient donc d'opérer une inflexion significative en ce sens. Plusieurs propositions ont fait l'objet d'un consensus dans le groupe de travail : renforcer le rôle des étudiants-relais « sport » au sein des établissements ; agir sur les rythmes universitaires pour favoriser les pratiques sportives ; développer les équipements sportifs ... Mais surtout, comme dans l'ensemble des points abordés dans cette partie du rapport, à côté d'une

reconnaissance de la diversité des situations et des personnes, il est urgent de **favoriser la reconnaissance d'une activité physique et sportive dans les formations.**

En conclusion, il est important de souligner que l'essentiel des analyses et des propositions esquissées dans ce rapport de synthèse ont recueilli un large assentiment, tant dans le diagnostic que dans les évolutions proposées. Sans doute les points liés au système d'aides ont-ils suscité des positions plus tranchées. Toutefois, chacun s'accorde sur **l'importance majeure des enjeux liés aux questions de qualité de vie des étudiants, d'accueil, d'accès aux services, au logement, de santé**, essentiels pour assurer une meilleure réussite des étudiants français et étrangers dans les premières années de l'enseignement supérieur. Les pouvoirs publics doivent en avoir pleinement conscience, au moment où se profilent les discussions **d'un nouveau Plan de vie étudiante.**

CONCLUSION

Cette consultation a mené ses travaux de manière sérieuse et dynamique. Sérieuse parce que l'enjeu est partagé : trouver des solutions durables et structurelles afin de permettre à tous les bacheliers qui le souhaitent de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur dans toute sa diversité et d'assurer sa réussite. Dynamique parce que le sujet est difficile et passionné.

Les discussions se sont souvent focalisées sur les modalités de l'accès à l'enseignement supérieur à partir du nouvel outil d'affectation qui devra être mis en place en remplacement d'un système APB désormais exclu.

C'est légitime car la question de savoir comment les jeunes bacheliers sont préparés, orientés et admis dans telle ou telle filière de formation de premier cycle d'études supérieures est un véritable enjeu aussi bien individuel que collectif.

Le rapport dessine des pistes sur cette question en proposant des options appuyées sur un modèle d'analyse assez simple. Les positions divergent, nous le savons. Mais des accords se dessinent autour de la nécessaire prise en compte des profils des bacheliers pour leur permettre de réussir. Il serait donc vain de ne lire ces lignes qu'au travers une approche binaire exposant une option ou l'autre. Car c'est bien tout un ensemble de mesures qui est ici restitué, esquissant de la sorte un système global au service de la réussite des étudiants lors des premières années d'études supérieures.

Ce système repose sur quatre leviers indissociables : la préparation et l'accompagnement des lycéens, l'équité d'un modèle d'affectation, la transformation pédagogique des filières de formation, l'amélioration des conditions de la vie étudiante.

Le rapport s'est efforcé de restituer les débats d'une consultation d'une très grande richesse. Tout n'est pas repris dans ce rapport et certaines propositions et positions sont retracées avec plus de précision dans les synthèses de chaque groupe.

Réformer le premier cycle de l'enseignement supérieur en France est urgent. C'est aussi nécessaire pour renforcer l'accès à la qualification supérieure, soutenir la mobilité sociale et permettre l'insertion professionnelle.

Cette consultation aura permis, nous l'espérons, d'engager les réformes au service de la réussite de chacun.

CONSULTATION SUR LA REFORME DU 1° CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RAPPEL DES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL

Thèmes	Groupes	Rapporteurs
Accès à l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none">- Information et orientation au lycée- Accès au premier cycle de l'enseignement supérieur	Guillaume Houzel Bénédicte Durand
Ingénierie de l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none">- Rythmes de formation en Licence- Des formations pour tous les publics- Diversification et renforcement de la professionnalisation en Licence- La formation tout au long de la vie	Bernard Beignier Olivier Faron Bernard Dizambourg Bernard Saint-Girons
Pédagogie renouvelée	<ul style="list-style-type: none">- La pédagogie au service de la réussite de l'étudiant	Bertrand Monthubert
Vie étudiante	<ul style="list-style-type: none">- La vie étudiante au service de la réussite de l'étudiant	Monique Ronzeau
Réflexions spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- L'accès aux études de santé- Les STAPS- La psycho	Jean-Paul Saint-André Thierry Terret Jean-François Chanet